



## PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale du Rhône

Villeurbanne, le 21 janvier 2016

Affaire suivie par : Frédérique GAUTHIER  
Cellule Risques Chroniques ST2  
Tél. : 04 72 44 12 03  
Télécopie : 04 72 44 12 57  
Courriel :  
frederique.gauthier@developpement-durable.gouv.fr  
N°d'enregistrement :UDR-CRC-16-104  
FG

### DEPARTEMENT DU RHONE STE ELIS RA à Décines-Charpieu Rapport de l'inspection de l'environnement

#### I- Présentation de l'affaire

La société ELIS sis 3 rue Barcelone - parc d'activités "Les pivoles" à Décines-Charpieu a déposé le 26 mars 2015 auprès de M. le Préfet du Rhône un dossier de modifications en vue d'exercer une activité de teinturerie. Cette installation est classée sous la rubrique 2330 en déclaration.

S'agissant d'un établissement relevant désormais du régime de l'enregistrement (la situation administrative du site a été modifiée par arrêté préfectoral complémentaire en date du 17/12/2014), il n'y a pas de notion de connexité entre les installations.

#### II- Conclusion

En conséquence, il y a lieu de délivrer le récépissé pour la nouvelle activité et d'indiquer à l'exploitant que les prescriptions ministérielles de l'arrêté du 25/07/01 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2330 « Teinture, impression, apprêt, enduction, blanchiment et délavage de matières textiles » s'appliquent à la nouvelle installation.

L'inspectrice de l'environnement

Frédérique GAUTHIER

Pour la Directrice et par délégation  
l'adjoint au chef de l'Unité Départementale du Rhône

Philippe NICOLET